

ANNEXES EN HYPERLIENS

Planification

ANNEXE : [PLANIFICATION GLOBALE, RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES ET TRANSVERSALES](#)

ANNEXE : [PLANIFICATION GLOBALE DE SAÉ, SÉ](#)

ANNEXE : [CADRES D'ÉVALUATION](#)

ANNEXE : PROGRESSION DES APPRENTISSAGES - INTERNET

ANNEXE : [DATE DES RENCONTRES DES ÉQUIPES-RÉSEAUX CSOB](#)

Prise d'information-interprétation

ANNEXE : [GRILLES DE CONSIGNATION, D'ÉVALUATION ET DE PRÉCISION POUR CORRECTION](#)

ANNEXE : [MODÈLES D'AUTOÉVALUATION, COÉVALUATION](#)

Jugement

ANNEXE : [LÉGENDES PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE CSOB](#)

Décision-Action

ANNEXE : DOCUMENT CONCERNANT LES SERVICES DE L'ÉCOLE

ANNEXE : MODÈLE DE PLAN D'INTERVENTION

Communication

ANNEXE : COMMUNICATION MENSUELLE

ANNEXE : INSTRUCTION ANNUELLE (internet)

ANNEXE : [INFORMATION À TRANSMETTRE AUX PARENTS SUR LA NATURE ET LES MOMENTS DE REMISE DE BULLETINS \(primaire\) \(Préscolaire\)](#)

ANNEXE : 1^{ÈRE} COMMUNICATION GPI (internet)

ANNEXE : [COMMENTAIRES DISCIPLINAIRES CSOB GPI](#)

ANNEXE : [COMMENTAIRES TRANSVERSALES CSOB GPI](#)




ANNEXE : [FICHE DE TRANSFERT ÉCOLE PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE](#)

NORMES ET MODALITÉS EN ÉVALUATION DES EXPLORATEURS 2017-2018



Commission scolaire
de l'Or-et-des-Bois

PLANIFICATION	PRISE D'INFORMATION-INTERPRÉTATION	JUGEMENT	DÉCISION-ACTION	COMMUNICATION
La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe-école et l'enseignant . La planification de l'évaluation s'appuie sur le Pdf et les cadres d'évaluation .	La responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation des données est partagée entre l'enseignant, l'élève et à l'occasion d'autres professionnels .	Le jugement est la responsabilité de l'enseignant qui est, au besoin, partagé avec d'autres intervenants .	L'enseignant, et, au besoin la direction et l'équipe des services complémentaires prennent les décisions et les actions à mettre en place pour les élèves ayant des besoins particuliers.	L'enseignant utilise régulièrement des moyens de communication variés . Une fiche de transfert est transmise d'un cycle à l'autre lorsque des informations sur l'élève sont jugées pertinentes.
Une planification globale de la répartition des compétences disciplinaires et transversales est réalisée en début d'année.	La prise d'information se fait par des moyens variés pertinents et en nombre suffisant , et ce, tout au long des apprentissages. L'interprétation des données est en lien avec la progression des apprentissages et les critères d'évaluation des compétences.	Aux deux premiers bulletins, un jugement qualitatif transposé en % est porté sur les compétences disciplinaires ciblées. Au 3 ^e bulletin un jugement qualitatif transposé en % est porté sur toutes les compétences disciplinaires. Un jugement qualitatif sous forme de commentaires est porté au 3^e bulletin sur une ou des quatre compétences transversales ciblées. À l'éducation préscolaire, un jugement qualitatif est donné sous forme de cote .	En cours d'apprentissage, des actions pédagogiques variées et différenciées (flexibilité pédagogique) sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages de tous les élèves.	Un choix de compétence pour français et math peut se faire pour les deux premiers bulletins en fonction de ce qui a été évalué . Les autres disciplines font l'objet d'un jugement dans le bulletin, au moins deux fois dans l'année (incluant le 3 ^e bulletin) et trois fois par année pour l'univers social et la science techno . (voir instruction annuelle) La compétence transversale ciblée est communiquée au 3 ^e bulletin. À l'éducation préscolaire, les compétences sont communiquées au moins deux fois dans l'année (et ce incluant toutes les compétences au bilan).
La différenciation en évaluation fait partie intégrante de la planification, tient compte des adaptations et des modifications inscrites au plan d'intervention pour les élèves ayant des besoins particuliers.	La prise d'information et l'interprétation des données tiennent compte des besoins particuliers des élèves qui sont mentionnés au plan d'intervention.	Dans le cas des élèves ayant des modifications de critères, un jugement qualitatif transposé en % est porté en fonction du plan d'intervention .	L'évaluation tient compte des mesures inscrites au plan d'intervention (adaptation ou modification) pour les élèves ayant des besoins particuliers. Dans certains cas, la décision quant à la poursuite des apprentissages dans le même niveau , se fait dans le cadre d'un plan d'intervention.	Un bulletin modifié est remis aux élèves qui nécessitent ce besoin . Une mention MO est ajoutée au bulletin des élèves ayant des modifications des critères afin de bien en informer les parents .

	PLANIFICATION	PRISE D'INFORMATION-INTERPRÉTATION	JUGEMENT	DÉCISION-ACTION	COMMUNICATION
<p>Équipe-école</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Planifie les moments de remise des bulletins et les rencontres de parents. <i>Voir calendrier scolaire</i> Informe les parents sur la nature et le moment des évaluations. Planifie la 1^{ère} communication avant le 15 octobre. Les spécialistes communiquent au besoin, pour les cas particuliers, sur un formulaire école, qu'ils remettent aux titulaires. Fait une planification globale de la répartition des compétences disciplinaires qui feront l'objet d'une évaluation. <i>Lire, écrire, résoudre et raisonner seront évaluées à chaque bulletin (sauf écrire en 1^{ère} année)</i> <p>Répartition des transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} cycle : <i>Savoir communiquer</i> 2^e cycle : <i>Travailler en équipe</i> 5^e année : <i>Savoir s'organiser</i> 6^e année : <i>Exercer son jugement critique</i> <p><i>Annexe : Planification globale des compétences</i></p>	<p>Se donne une compréhension commune de la pertinence, de la variété et de la suffisance des données à consigner pour porter un jugement éclairé.</p> <p>Pertinence Demande de prendre le temps d'observer régulièrement, de conserver des traces en lien avec les critères d'évaluation ciblés.</p> <p>Variété Dictées, travaux, exercices, tests (connaissance),... Carnet de lecture, entretien, production écrite, SAÉ, situation plus complexe (plus d'une compétence ou du type ministériel)... Traces visuelles, vidéo, photos, enregistrements... Grilles d'observation, d'autoévaluations, de coévaluations...</p> <p>Suffisance 3 à 4 situations différentes en français et mathématique en lien avec les critères ciblés (et ce dans des contextes différents) 2 à 3 pour les autres disciplines. Épreuve de mathématique au 3^e bulletin en mathématique pour les 4^e années.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilise la légende commune CSOB. Se donne une interprétation commune de la légende et de la valeur accordée à chacun des niveaux (jugement qualitatif transposée en cote A-B-C-D et en %). À l'éducation préscolaire, un jugement est porté en cote. <p><i>Annexe : Légende préscolaire, primaire et secondaire CSOB</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe des services complémentaires de l'école (direction, orthopédagogue, enseignante) propose un ensemble d'actions de régulation à exploiter dans la classe et à l'intérieur du cycle (déclouonnement, rôle de l'orthopédagogue...). Horaire maître et PIA <p><i>Annexe : Document concernant les services de l'école</i></p>	<p>Communication officielle :</p> <p><i>Annexe : Information à transmettre aux parents</i> <i>Annexe : 1^{ère} communication le 15 octobre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 2 rencontres de parents portant sur les apprentissages. Les spécialistes sont présents lors de ces rencontres. Communication mensuelle pour EHDAA (trace écrite obligatoire) <p><i>Annexe : Communication mensuelle</i> Rôle des spécialistes transmettent l'information au titulaire au besoin</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center;">3 BULLETINS AVANT</p> <p>20 novembre : Compétences disciplinaires ciblées</p> <p>15 mars : Compétences disciplinaires ciblées</p> <p>10 juillet : Toutes les compétences disciplinaires et les commentaires sur la compétence transversale ciblée.</p> <p>Autres communications non officielles : Portfolio, agenda, téléphone, productions annotées, rencontres ponctuelles, commentaires, etc.</p> <p><i>Annexe : Instruction annuelle</i></p> </div>
<p>Équipe-cycle</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Fait une planification globale de l'évaluation qui comporte les compétences disciplinaires ciblées et les principales SAÉ, SÉ, prototypes ?? pour éviter de faire deux fois les mêmes. <p><i>Annexe : Planification globale de SAÉ-SÉ</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Se donne une compréhension commune des critères d'évaluation et de la progression des apprentissages du cycle ou du niveau. <p><i>Annexe : Cadres d'évaluation</i> <i>Annexe : Progression des apprentissages</i></p> <ul style="list-style-type: none"> L'équipe des spécialistes rencontre les collègues CSOB pour se donner des représentations et des modèles d'évaluation. L'équipe de l'éducation préscolaire CSOB se donne une vision commune des critères, des attentes, des éléments d'observation, des commentaires au bulletin. <p><i>Annexe : Date des rencontres réseaux CSOB</i></p>	<p>Se rencontre au besoin :</p> <p>pour mettre en commun des outils de prise d'information ou d'interprétation (grilles); pour s'approprier la progression des apprentissages; pour se donner une compréhension des cadres d'évaluation; pour se donner une compréhension des grilles d'évaluation; pour se donner des balises sur les données à recueillir.</p> <p><i>Annexe : Grilles de consignation et d'évaluation</i></p> <p>Les spécialistes en discutent en équipe réseau CSOB. Les enseignants du préscolaire en discutent en équipe réseau CSOB</p>	<ul style="list-style-type: none"> Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> À la fin de l'année, l'enseignante et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves, dressent un portrait précis des apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages au niveau suivant. Si poursuite des apprentissages dans le même niveau, une équipe de professionnels (enseignant, orthopédagogue, direction) en partenariat avec les parents, analysent et prennent la décision quant au classement de l'élève pour l'année suivante en tenant compte de l'impact chez l'élève à court et à long terme. 	
<p>Enseignant</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Fait sa propre planification de l'évaluation, planifie ses activités d'apprentissage en tenant compte des besoins de tous les élèves et fait preuve de flexibilité pédagogique. Pour les élèves ayant des besoins particuliers, l'enseignant précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations et modifications concernant la tâche et les critères ainsi que les outils d'évaluation et en informe les parents (voir plan d'intervention). <p>Une information ou une copie du plan d'intervention est remise aux spécialistes si les informations sont jugées utiles et pertinentes pour répondre aux besoins de l'élève concerné.</p> <p>Si des modifications sont jugées nécessaires une information doit être transmise à la direction avant <i>la fin janvier</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recueille et consigne de façon continue des données variées, pertinentes, en nombre suffisant et échelonnées dans le temps. Consigne des informations cohérentes avec ce qui a été travaillé (des traces qui permettent de voir l'évolution). Recourt à des moyens informels (observation, questions, entrevue, travail d'un élève, journal de bord, etc.) pour recueillir des données et à des moyens formels (des grilles d'évaluation, celles du MELS, des listes de vérification, l'analyse de productions d'élèves, SAÉ, SÉ, tests, etc.) pour recueillir et consigner des données. Interprète les résultats en fonction des critères d'évaluation. Les enseignants concernés par les épreuves ministérielles de fin d'année interprètent les résultats à l'aide des grilles prescrites. Informe les élèves de ce qui est attendu, rend les critères et les exigences explicites dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation. En cours d'apprentissage, l'élève est associé à la prise d'information par l'autoévaluation, la coévaluation et l'évaluation par les pairs. <p><i>Annexe : Modèles de grilles d'autoévaluation, de coévaluation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> À l'éducation préscolaire, en éducation physique et en musique le moyen privilégié pour la prise d'information est l'observation. <p>★Adapte au besoin ses moyens de prise d'information et d'interprétation et note sur les travaux, le soutien particulier apporté durant la réalisation de la tâche, afin de laisser des traces des adaptations ou modifications.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Porte un jugement qualitatif et quantitatif sur l'acquisition et la mobilisation des connaissances et transpose en % au bulletin. Ajoute au besoin des commentaires pédagogiques aux compétences disciplinaires pour soutenir le jugement. <p><i>Annexe : Commentaires disciplinaires CSOB GPI</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Utilise un commentaire pédagogique pour apprécier la ou les compétences transversales ciblées. <p><i>Annexe : Commentaires transversales CSOB-GPI</i></p> <p>★ Le jugement de l'enseignant tient compte de ce qui est prescrit au plan d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Choisit des moyens de régulation (déclouonnement, groupe de besoin, tutorat) et d'enrichissement pour répondre aux besoins de ses élèves. L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens pour les relever (autoévaluation, objectivation). 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de transfert Une fiche de transfert primaire commune est complétée pour les élèves qui quittent l'école et qui passent d'une classe. Une fiche de transfert pour l'éducation préscolaire est complétée pour chaque élève en fin d'année. Une fiche de transfert, CSOB, est complétée lorsque l'élève passe à l'école secondaire. <p><i>Annexe : Fiche de transfert CSOB et préscolaire</i></p> <p>Les spécialistes ajoute l'information à la fiche de transfert au besoin.</p>